

Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M^{me} Fatiha Eberle, du 26 janvier 2002, intitulée: «Entretien du domaine public».

TEXTE DE LA QUESTION

Les arbustes qui se trouvent à la rue du Grand-Pré, en face du parc Beaulieu ainsi que dans sa proximité immédiate, sont-ils taillés ou élagués? Si oui, selon quelle fréquence?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les surfaces vertes situées devant les immeubles N^{os} 13 à 21 et 24 à 40 de la rue du Grand-Pré sont entretenues par une entreprise privée.

La plate-bande herbeuse située devant les immeubles N^{os} 10 à 20 de la rue du Grand-Pré est entretenue régulièrement par le Service des espaces verts et de l'environnement. Les arbustes sont taillés une à deux fois par année selon le développement de la végétation. Le gazon est tondu entre le mois d'avril et le mois d'octobre.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Manuel Tornare

Le 24 mai 2002.